Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale A.A.T.L. – D.U. A l'attention de Monsieur André VITAL Fonctionnaire délégué C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B-1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf: 12/pfd/196913

N/Réf: AVL/KD/MSJ-2.77/s.438

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Chaussée de Gand, 534 – cimetière de Molenbeek.

Abattage de 261 peupliers d'Italie et plantations de charme.

(Dossier traité par M. P. Fostiez)

En réponse à votre lettre du 9 juillet 2008, en référence, réceptionnée le 14 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 août 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un <u>avis favorable sous réserve</u>.

La demande vise l'abattage de quelque 261 peupliers d'Italie en raison de leur limite d'âge (40 ans) et de leur "dangerosité" éventuelle telle qu'évoquée dans la note explicative. Ces arbres qui se situent en lisière du cimetière, sont repris dans la zone de protection des galeries funéraires du cimetière de Molenbeek. Parmi les 261 sujets à abattre, 115 peupliers ont un écartement inférieur à un mètre du mur de clôture (certains étant déjà incrustés dans le mur), +/- 60 ont leurs racines en surface collées contre le mur, +/- 20 possèdent à la base du collet des petits trous assez profonds, et +/- 10 présentent des fissures importantes à leur tronc. Une dizaine d'entre eux présentent une circonférence égale ou supérieure à 2 mètres.

Le projet prévoit le remplacement, en deux phases, de la totalité de l'alignement par des charmes (*Carpinus betulus frans fontaine*). La première phase remplacerait un peuplier sur deux en vue de ne pas faire disparaître l'écran de verdure (131 peupliers); la deuxième phase remplacerait le restant des peupliers dans 3 à 4 ans (130 peupliers). Ces abattages se feraient en hiver.

La CRMS constate que les arbres en question ont déjà été rabattus de manière particulièrement drastique (cîme et branches) et qu'ils se présentent aujourd'hui telles des enfilades de piquets !
Bien qu'elle regrette cette manière de faire, la Commisison se voit contrainte de souscrire à l'abattage complet des sujets proposés afin de restituer un cadre paysager qui contribue à nouveau à la mise en valeur du cimetière et de ses galeries classées.

Toutefois, si elle est favorable au choix du *Carpinus betulus frans fontaine* comme essence de remplacement, la Commission demande à la Commune, en l'absence d'un plan précis de replantations, de vérifier la faisabilité du projet sur les points suivants : prévoir une bande de plantation suffisamment large le long des murs pour permettre aux charmes de croître dans de bonnes conditions sans porter atteinte au mur et revoir, le cas échéant, le tracé et la largeur des allées (en lisière du cimetière) ainsi que le nombre nécessaire de sujets à replanter. La CRMS demande de vérifier la faisabilité du phasage en fonction de ces éléments.

Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur l'abattage et sur l'essence de remplacement sous réserve des vérifications mentionnées ci-dessus.

Elle informe la Commune qu'elle se tient à sa disposition pour suivre l'évolution du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO Secrétaire G. VANDERHULST Président f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (M. Th. Wauters).